

N20/23 – 28 mars 2011

Cession d'une portion de délaissé de chemin rural au lieu-dit « La Hyptais » : commune de Pacé/Mme Bazin

Le rapporteur,

☞ informe le conseil municipal que Madame Annick Bazin, demeurant 4 rue de la Métairie, 35520 La Chapelle-des-Fougeretz, souhaite acquérir un délaissé de chemin rural situé au lieu-dit « La Hyptais ».

Suivant le plan procès verbal de délimitation établi par le géomètre, la surface à céder est de 40 m².

☞ propose au conseil municipal de fixer le prix de cette cession à 0,53 € le m².

Considérant l'avis favorable émis par la commission « voirie, transport et bâtiments » lors de sa réunion du 21 octobre 2010 ;

Considérant l'avis des services fiscaux, par l'intermédiaire des affaires foncières et domaniales en date du 29 novembre 2010 ;

le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

de céder 40 m² de délaissé de chemin rural à Madame Annick Bazin, demeurant 4 rue de la Métairie, 35520 La Chapelle des Fougeretz, au prix de 0,53 € le m² ;

DÉSIGNE :

l'office notarial de Pacé pour établir l'acte à intervenir. Les frais d'acte et de géomètre seront à la charge de l'acquéreur ;

AUTORISE :

le maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

VOTE : à l'unanimité